

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2007-503 DU 02 NOVEMBRE 2007

Portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de la Société Bénin
Télécoms S.A.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2002-002 du 31 janvier 2002 portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** le Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2006-459 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Vu** le Décret n° 2006-616 du 19 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le Décret n° 2006-387 du 27 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'industrie et du Commerce ;

- Vu** le Décret n° 94-361 du 04 novembre 1994 portant approbation de la déclaration de la Politique des Postes et Télécommunications ;
- Vu** le décret n°2004-360 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms S.A. et approbation de ses statuts ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées respectivement Président et membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A., les personnes dont les noms suivent :

Président : Monsieur **Fréjus BOCCO**, Représentant du Ministère chargé des Télécommunications ;

Membres :

- Monsieur **Chérif LATOUNDJI**, Représentant du Ministère chargé des Finances ;
- Monsieur **Rigobert LAOUROU**, Représentant du Ministère chargé du Plan ;
- Monsieur **Théophile O. ODOULAMI**, Représentant du Ministère chargé du Commerce.
- Monsieur **Hospice C. TOKPANOUE**, Représentant du personnel ;
- Monsieur **Jacques EDJROKINTO**, Représentant des associations des consommateurs ;
- Monsieur **Nicolas Gbénou THON**, Personnalité compétente dans le secteur des télécommunications ;

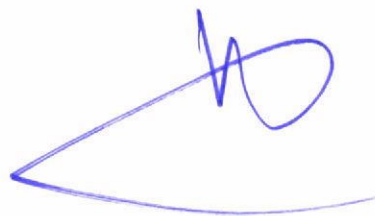
Article 2 : Les membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms S.A. sont nommés pour une durée de quatre ans.



Article 3 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Finances,



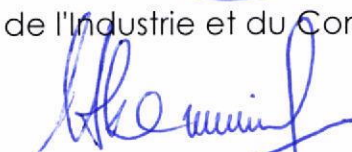
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de la Communication
et des Technologies de l'Information et de la
Communication,



Désiré ADADJA

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECEPDEAP 4 MF 4 MDCCTIC/PR
4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF- DGTC- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 7 JO1.